

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 MARS

LES ORIGINES DE L'ENCYCLIQUE

Depuis l'interview publiée par le *Petit Journal*, toutes les feuilles à « informations » veulent paraître aussi bien au courant des affaires de Rome que le journal de M. Mariotti.

C'est ainsi que le *Figaro* a publié des récits tendant à démontrer que le Pape a pris son correspondant pour confident intime.

C'est grâce à ce correspondant que M. Magnard, chef du Parti des catholiques ralliés, nous aurait fait connaître tant de détails curieux sur les agissements de MM. Carnot et Spuller auprès du Saint-Siège.

Sous ce titre : « Les origines de l'Encyclique », le *Figaro* a publié des renseignements fort explicites sur les négociations engagées entre le gouvernement français et le gouvernement pontifical qui ont abouti à l'Encyclique.

C'est à M. Carnot que revient l'initiative de cette politique de rapprochement.

Il était loin d'obéir à des sentiments de croyant — qu'il serait téméraire de lui supposer, déclare l'auteur des révélations — en tournant ses regards du côté du Vatican. « Il regardait là-bas, paraît-il, poussé uniquement par l'impulsion régulière, ordonnée, de son mécanisme intellectuel qu'une affinité étroite attirait dans la sphère de rayonnement du génie pontifical. »

M. Carnot fut aidé puissamment, paraît-il, « dans sa conception pacificatrice » par les sentiments religieux de M^{me} Carnot, « dont l'esprit supérieur, élevé à la robuste école de Dupont-White, ne saurait être considéré comme un facteur insignifiant ».

Les négociations furent entamées en 1889 sous le ministère de M. Spuller, par l'intermédiaire de M. Lefebvre de Beahene.

Le cardinal Lavignerie fut chargé par le Vatican de lancer, comme ballon d'essai, une déclaration d'adhésion à la République avec la sauvegarde des revendications que l'Eglise est appelée à exercer contre les lois récentes.

Le rappel, donné bruyamment par le Primat d'Afrique, ne produisit pas les résultats attendus.

C'est alors que le Saint-Siège, d'accord avec la Chancellerie française, confia au cardinal Place la rédaction, au nom de tout l'épiscopat français, d'un Manifeste d'adhésion à la République.

La teneur de ce Manifeste ne fut point agréée à Rome.

Ce fut M^{re} Richard, sur le conseil du gouvernement français, qui fut chargé de la rédaction du Manifeste.

« Les initiateurs du mouvement, c'est-à-dire Léon XIII et M. Carnot, ne se montrèrent que médiocrement satisfaits. »

C'est alors que le Souverain-Pontife prit la résolution de formuler lui-même, dans une Encyclique, la doctrine de l'Eglise en matière de relations entre ses fidèles et le gouvernement de la République.

S'il faut en croire l'*Eclair*, autre feuille dont

les correspondants prétendent être mieux initiés encore aux affaires du Vatican que les rédacteurs du *Figaro* et du *Petit Journal*, Carnot n'aurait pas le mérite de l'invention.

C'est à Gambetta que Carnot aurait dérobé cette conception si vantée d'un Parti catholique se ralliant à la République et combattant les Catholiques royalistes.

En dernière heure, on télégraphie de Rome : « Le Vatican dément le dernier récit du *Figaro* sur les rapports du Vatican avec la France. »

INFORMATIONS

M. CARNOT ET LES RADICAUX

Les journaux radicaux témoignent un vif mécontentement au sujet de l'attitude prêté par l'article du *Figaro* à M. Carnot dans les négociations avec le Vatican.

Prenant acte des révélations plus ou moins véridiques du *Figaro*, la *Lanterne* montre dans l'Encyclique la « politique personnelle de l'Élysée » et déclare que la « politique cléricaliste s'incarne aujourd'hui dans le premier magistrat de la République ».

Le *Radical* proclame que « la politique préconisée par M. Carnot a divisé les républicains ».

La *Justice* formule ces interrogations menaçantes :

« Y a-t-il, sous la République actuelle, un pouvoir personnel, celui de M. Carnot ? — N'avons-nous pas combattu les Césars d'occasion pour voir un Président irresponsable tendre la main au Pape ? »

La *Petite République* se demande si « nous allons, comme en 1887, assister à une nouvelle campagne en vue de faire une vacance ministérielle avant terme ».

Le *Mot d'Ordre* affirme que « le péril est plus menaçant que jamais, puisque Rome est en relations suivies avec le quai d'Orsay et l'Élysée ».

D'autres journaux semencent et menacent le Président de la République, réclamant à grands cris l'élimination du général Brugère.

Pauvre Carnot ! Que de cauchemars doivent se mêler à ses rêves élyséens !

LE COMMERCE AVEC L'ESPAGNE

M. le ministre des affaires étrangères a reçu hier matin une délégation de la chambre de commerce de Paris, qui est venue lui signaler le grand dommage que cause aux intérêts qu'il représente la non-conclusion d'un arrangement commercial entre la France et l'Espagne.

LA GESTION DE M. CONSTANS

Le *Moniteur universel* a eu la curiosité bien légitime d'examiner dans ses détails un tout récent projet de loi concernant l'ouverture de nombreux crédits supplémentaires.

Au chapitre des augmentations de crédit du ministère de l'intérieur, on trouve une somme de 33,758 fr. 37 c. pour « matériel et dépenses diverses de l'administration centrale. » Jusque-là rien d'étonnant, si ce n'est que l'ex-

ministre de l'intérieur ait apporté autant de retenue dans son gaspillage. Maintenant, examinons, si vous le voulez bien, le décompte de cette somme supplémentaire.

L'accroissement des dépenses porte principalement sur six articles : le chauffage, l'éclairage, les imprimés, l'autographie, les achats de livres et le mobilier. C'est ainsi que M. Constans a fait acheter du bois pour 22,729 francs 30 c. de plus que l'année précédente — sans doute afin de réchauffer un tantinet l'enthousiasme des reptiles, animaux assez frileux de leur nature, car le projet de loi ne donne aucune explication sur la cause de cette augmentation considérable.

Les jours ont-ils été plus courts en 1891, puisque l'éclairage a coûté 4,279 fr. 30 c. de plus que l'année précédente, dans les bureaux de l'intérieur ? L'Annuaire du bureau des Longitudes ne fait pas mention de cette particularité.

Il est superflu d'ajouter que nous ne chicanerons pas le Saucissonnier sur ses frais supplémentaires d'imprimés. Il a fait publier sa biographie complète à plusieurs millions d'exemplaires.

Détail curieux : le projet de loi met en regard de l'accroissement des dépenses deux économies, le blanchissage et les médailles d'honneur destinées à récompenser les belles actions.

NOTRE AMBASSADEUR A BERLIN

Nous trouvons dans un journal de Berlin la simple note suivante qui se passe de commentaires et dont voici la traduction la plus exacte :

« Nous savons que l'ambassadeur du gouvernement français auprès de la cour de Berlin va quitter le poste qu'il occupe en ce moment pour une autre situation diplomatique qui lui était déjà réservée avant « la démolition » du ministère « parisien » (sic). Nous lui offrons par avance tous nos regrets de le voir quitter la capitale de l'Allemagne « où il s'était parfaitement acclimaté » (sic).

LES LIS ROUGES

Les journaux de la Drôme ont publié quelques renseignements intéressants sur le nouveau président du conseil, M. Loubet.

Ils nous racontent, par exemple, que M. Loubet, qui a voté toutes les lois de laïcisation scolaire, a cependant fait élever sa fille dans un pensionnat dirigé par des religieuses. D'autre part, tandis que le ministre de la justice et des cultes, M. Ricard, s'est vanté d'avoir fait supprimer, quand il était maire de Rouen, les processions dans cette ville, M. Loubet, maire de Montélimar, ne les a pas interdites dans cette sous-préfecture.

A ce propos, nous lisons l'anecdote suivante dans le journal le *Messager de Valence* :

« L'anticléricalisme de M. Loubet est d'une nature spéciale, dit notre confrère. M. Loubet compte de nombreux amis dans tous les partis et aussi dans le clergé. Il n'a jamais voulu interdire les processions. Certain jour, il envoya même des fleurs, des lis, pour orner un autel érigé en plein air.

» A quelqu'un qui lui faisait remarquer qu'il pouvait ainsi se compromettre auprès des « purs », M. Loubet répondit : « Bah ! ce sont des lis rouges ! »

Notre confrère ajoute : « Tout l'homme est là ! »

Recrutement laïque

Le *Courrier des Œuvres* nous montre par plusieurs exemples comment se recrutent les élèves des écoles laïques.

Par l'hypocrisie : à Celles (Puy-de-Dôme), l'instituteur fait annoncer, au son du tambour, que le catéchisme sera enseigné aux élèves « comme dans les écoles congréganistes ». Si les parents y tiennent, les enfants feront la prière, on les conduira à l'église ; on fera tout pour attirer la clientèle récalcitrante.

Par la famine : à Boulogne-sur-Mer, des quêtes sont faites pour les orphelins. Naturellement, l'aumône des catholiques est sollicitée. Une malheureuse veuve, qui a cinq enfants à sa charge et qui est tombée au dernier degré de la misère, demande un secours. Un mois après, l'adjoint au maire lui répond que, les enfants ne figurant pas sur la liste des écoles communales, sa demande est rejetée. Périront la mère et ses cinq enfants plutôt qu'une atteinte au principe laïque et obligatoire !

Par la corruption : à Bagnères-de-Luchon, l'instituteur mendie ses élèves de porte en porte. « Venez chez nous et vous aurez tout pour rien : livres, habits, fournitures scolaires, bons de viande, etc. »

Il serait facile de multiplier indéfiniment ces exemples. Les faits ci-dessus nous paraissent montrer suffisamment avec quelle absence de scrupules se recrute le personnel de la « laïque ».

Les dessous d'une loi

Ce que vaut la loi sur les gardes particuliers, qui vient d'être votée au Luxembourg, nous l'avons dit, sous forme d'articles, à plusieurs reprises. Si nous avons à revenir brièvement sur ce sujet épais, c'est pour montrer à quels mobiles obéissent les législateurs de la République.

Les lois n'ont d'autre raison d'être que l'intérêt général. Sous le régime actuel, c'est trop souvent l'intérêt personnel qui les dicte.

Voulez-vous savoir, en l'espèce, d'où est venue la proposition qui tenait si fort au cœur démocratique et socialiste de M. Henry Maret ? Ce député avait, dans le Cher, un agent électoral qui lui rendait de précieux services. Son ambition était de porter la plaque de garde-champêtre, il l'obtint.

Notre homme était un malin. Braconnier dans l'âme, il s'était dit qu'on ne soupçonnerait guère et qu'on n'arrêterait pas un garde-champêtre. Il fut surpris par un garde particulier, dressant des collets sur les terres d'un gentilhomme du pays. Procès-verbal fut dressé, mais l'affaire ne suivit pas facilement son cours. Le propriétaire, pour qui justice fut faite, dut faire démarches sur démarches. Il s'obstina, et eut raison de s'obstiner. En fin de compte, l'individu fut condamné. Mais, chose curieuse, ce n'est pas lui qui resta le plus furieux : ce fut

M. Henri Maret, qui protégeait *unguibus et rostro* son agent électoral.

De ce jour date la haine de M. Maret contre les gardes particuliers, qui se permettent de dresser des procès-verbaux contre les braconniers du Cher, et, par extension, contre ceux des autres départements. Telle est l'origine de la loi sur les gardes particuliers.

On a, d'autre part, remarqué au Luxembourg la particulière insistance d'un sénateur que l'on ne savait pas directement intéressé à l'extension du braconnage. Son âge, ses fonctions, son embonpoint lui interdisent de braconner sur les terres d'autrui. Notre honorable, il est vrai, a un fils, et ce fils doit, paraît-il, se présenter à la députation dans un département où de notables « réactionnaires » ont encore l'audace de posséder de vastes forêts. Dans les forêts vit et circule un nombreux gibier, qui attire une bande de braconniers. Les propriétaires ont le mauvais goût d'entretenir des gardes pour s'opposer au braconnage. Il va de soi que, si l'on protège les braconniers contre les gardes, on s'attire par là les sympathies des agents électoraux que protège si énergiquement M. Maret. Or, comme les braconniers sont nombreux, qu'ils se déplacent constamment et qu'il voient beaucoup de monde, ce sont des agents de premier ordre en temps de période électorale.

Voilà pourquoi les républicains font campagne en faveur des braconniers contre les gardes, et pourquoi ils ont fabriqué une loi contre les gardes en faveur des braconniers.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET LE DUC D'AUMALE

Extrait du *Gaulois* :

« Une anecdote à propos des politesses échangées entre la princesse Mathilde et le duc d'Aumale, qui sont en ce moment l'objet des commentaires mondains.

» Au lendemain de la guerre, avant que les princes d'Orléans aient été autorisés à séjourner en France, le duc d'Aumale se trouvait à Londres. L'impératrice Eugénie, venue en ville pour quelques heures, était à la gare de Charing Cross, accompagnée d'une seule dame, pour retourner à Chislehurst.

» Un groupe sympathique l'avait reconnue et la suivait.

» Un homme se détache de la foule, un Français à la tournure militaire; il s'avance vers un wagon, ouvre la portière et, la tête découverte, s'inclinant respectueusement, il aide l'ex souveraine à monter.

» C'était le duc d'Aumale.

» L'impératrice le reconnut ou plutôt le devina. Silencieusement, avec la grâce de son plus beau sourire, saluant comme eût salué un roi, avec cette dignité pleine d'aisance et de noblesse dont elle avait le secret, l'impératrice le remercia. Il est des drames muets qui font naître bien des réflexions. »

MÉNAGES ROYAUX

Après celui de Russie, le ménage royal le plus simple et le plus touchant est, croyons-nous, celui de Portugal, dit le *Figaro*.

La reine Amélie s'occupe de ses enfants comme la meilleure des mères : elle ne va certes pas jusqu'à s'imposer des travaux d'aiguille, comme on l'a raconté parfois ; mais son exquise tendresse de femme et de mère est assurément l'un de ses charmes les plus puissants.

Rien de plus uni, d'ailleurs, que cette famille souveraine qui règne sur un pays dont les difficultés actuelles redoublent la sympathie. L'enfant don Alfonso a été élevé dans un tel esprit de soumission absolue et d'affectueux respect, qu'il ne tutoie pas le Roi son frère. Quant à la Reine douairière, Maria Pia, le jour de la mort de son mari, lorsqu'elle voulut, après avoir embrassé le défunt, ployer le genou devant son fils aîné, et lui baiser la main en signe de reconnaissance et de fidélité, le nouveau Roi la reçut dans ses bras et éclata en sanglots.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE 1892

Les manœuvres que doivent accomplir les troupes des 14^e et 15^e corps d'armée, en 1892, sont définitivement réglées. Elle se divisent en manœuvres alpines proprement dites et en manœuvres d'automne.

Pendant les manœuvres alpines, douze bataillons de chasseurs, suivis d'une batterie de montagne et d'un détachement du génie, séjourneront dans les hautes vallées pendant trois mois.

Treize bataillons d'infanterie exécuteront des marches de dix jours aux environs des places fortes; ce sont : les trois bataillons du 55^e de Nice; les quatre bataillons du 159^e régiment régional de Briançon; trois bataillons du 157^e qui occupe Lyon et Tournoux; enfin, trois bataillons du 158^e en garnison à Lyon, Moirans et Moutiers.

Seize autres bataillons d'infanterie cantonneront dans les Alpes pendant vingt jours et recevront leurs réservistes pendant cette période.

En dehors de ces exercices spéciaux, le ministre de la guerre a décidé que, pendant l'automne, la 27^e division du 14^e corps (Grenoble) opérera contre la 30^e division du 15^e corps (Avignon) sous le commandement du général Mathelin, commandant le 15^e corps, et la haute direction du général baron Berge, commandant du 14^e corps.

La 28^e division (Chambéry) et la 29^e (Marseille) exécuteront des manœuvres de brigade dans la montagne.

On verra, pour la première fois, aux prochaines grandes manœuvres d'automne, des officiers généraux du cadre de réserve à la tête des troupes qui participeront à ces manœuvres. C'est ainsi que la division de réserve, qui sera formée dans le 5^e corps d'armée pour opérer avec les 39^e et 40^e divisions d'infanterie, aura pour chef M. le général de La Hayrie, qui a quitté le service actif à la fin de l'année 1889.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

CONSTRUCTION D'UNE GARE

L'adjudication des travaux pour la construction à Saumur d'une gare de voyageurs et de marchandises (service des Compagnies Etat et Orléans) à la gare actuelle d'Orléans, aura lieu mardi et mercredi de la semaine prochaine.

Ces travaux doivent commencer le 1^{er} avril pour être achevés en septembre.

Le bâtiment neuf aura une longueur totale de 130 mètres. Lorsqu'il sera construit à moitié, les guichets des voyageurs, celui des bagages, les salles d'attente seront aussitôt installés, et on procédera à la démolition des salles d'attente actuelles et de la galerie vitrée qui y conduit.

Une voie pour les piétons sera établie parallèlement à la route de Saint-Lambert pour leur faciliter l'accès de la nouvelle gare.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

L'affaire Vennevier a été appelée à l'audience d'hier, et s'est jugée à huis-clos.

M^{re} Richard défendait la femme Vennevier qui a été condamnée à deux mois d'emprisonnement et cent francs d'amende.

INSPECTION GÉNÉRALE

Par décision ministérielle du 23 février 1892, M. le général de brigade Ogier, membre du Comité technique de la gendarmerie, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale du 5^e arrondissement de gendarmerie, comprenant les 4^e, 5^e, 9^e et 12^e corps d'armée.

MORT DE M. MORAINVILLE, CONSEILLER À LA COUR D'ANGERS

Lundi, vers midi, M. le conseiller Morainville se disposait à se rendre à l'audience de la Cour, lorsqu'il fut subitement frappé de congestion cérébrale et tomba inanimé dans sa chambre.

Le malade a repris connaissance mardi matin seulement; mais l'amélioration qui s'était manifestée dans son état ne s'est pas maintenue.

L'honorable conseiller est mort jeudi matin vers huit heures.

M. Morainville était né le 10 décembre 1820, au Grand-Quévilly (Seine-Inférieure).

Avant d'entrer dans la magistrature, le défunt avait passé plusieurs années en Russie comme précepteur chez M. le duc de Montebello, ambassadeur à Saint-Petersbourg.

De retour en France, il fut nommé juge à Calvi, le 24 janvier 1863. Le 11 février 1865 il était appelé en la même qualité à Cbâteaulin, puis à Thiers le 29 juin 1870.

Le 24 mars 1874, il devenait président du tribunal de Segré et, enfin, le 13 janvier 1880, il était nommé conseiller à la Cour d'Angers, en remplacement de M. Bitou, admis à la retraite. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1886.

M. Morainville était non seulement un magistrat, mais aussi un littérateur, et il était décoré du ruban d'officier d'académie.

Jeudi, la Cour d'appel a levé la séance en signe de deuil.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Nous rappelons que l'Association artistique donnera, demain dimanche 13 mars, son quatrième concert extraordinaire, avec le concours de MM. Bourgault-Ducoudray, l'auteur de *Thamara*, dont on exécutera d'importants fragments, et Marsick, le grand et célèbre violoniste, qui interprétera la *Suite espagnole* de Lalo, et la *Fantaisie* de Jules Bordier.

Les soli seront chantés par M^{me} Boidin-Puisais et M. Warmbrodt.

Le chœur se compose de jeunes filles élèves de l'Ecole de musique.

PRIX DES CHANVRES

Ingrandes, 4 mars. — Petit marché de chanvres; les prix variaient de 4.50 à 4.90 les 6 kil. 625.

Angers, 8 mars. — Très fort marché, surtout pour les chanvres de Vallée.

Les prix sont toujours les mêmes depuis quelque temps, soit pour les Vallées de 4.75 à 5.15 les 6 kil. 625, et pour les Briollay de 4.40 à 4.80 les 7 kilogs.

Dans un bureau de poste du centre de Paris, un monsieur qui vient affranchir une lettre chargée présente six gros sous.

— Pardon, fait le commis, voilà un décime étranger, je ne puis l'accepter.

— Alors, donnez-moi la monnaie d'un franc.

— Voici.

— Mais vous me donnez des sous italiens!

— Eh! oui. Le règlement nous défend de recevoir la monnaie de billon étrangère. Mais il ne nous défend pas de la rendre.

Absolument historique.

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

II — LE PETIT JACQUES

L'esprit d'un enfant est une cire molle que le sculpteur façonne à son gré.

Le sculpteur, ici, c'est le père ou la mère, ou encore l'instituteur, ce qui explique toute l'attention qu'il faut apporter à bien choisir ce dernier.

L'écolier n'oublie jamais les premières leçons qu'il a reçues, comme les premiers principes qui lui ont été inculqués. Son esprit peut s'élever ou s'abaisser, changer ou se tromper de route : comme le lapin, il viendra mourir à son terrier ; c'est-à-dire qu'il finira comme il a commencé. A l'appui de cette thèse, je ne citerai que Voltaire, le plus grand libre-penseur du XVIII^e siècle, venant, après soixante ans de lutttes, se jeter aux pieds d'un confesseur Jésuite.

Les premières années du petit Jacques Vincent furent heureuses et dirigées exclusivement par sa mère. Sous cette douce égide, l'enfant grandissait au moral comme au physique. Sa force, qu'il tenait de son père, le faisait brave ; sa bonté, qu'il tenait de sa mère, le faisait juste. A l'école, il était toujours du côté des petits et des faibles, et malheur à ceux qui ne marchaient pas droit ; son bras robuste était le vengeur redouté.

Jacques ne savait pas mentir et ne comprenait pas que l'on pût déguiser sa pensée.

Il atteignit ainsi sa dixième année, comprenant, sans oser le dire, que sa mère était malheureuse et que son père ne remplissait plus son devoir de chef de famille à leur égard.

Mais, habitué par Louise à respecter Claude, il gémissait tout bas et se taisait. En revanche, il détestait Séverin Billou de toutes ses forces.

Chaque fois que le petit homme se trouvait devant lui, il sentait le rouge de la colère lui monter au front. Ah ! s'il avait eu l'âge d'homme !

Pourtant Séverin était affable pour Jacques ; il affectait même une grande amitié pour l'enfant. Il avait deviné que c'était le meilleur

moyen de se faire voir de Claude, qui n'avait cessé, au milieu de sa débauche croissante, d'adorer son fils.

Il disait souvent à Billou :

— Si j'en savais autant que ce gamin-là, M. Martel ne m'aurait pas refusé la place de contre-maitre !

— Bon, répondait Billou, c'est des bêtises ; un ouvrier comme vous vaut mieux que tous les paperassiers que nous subissons. Les maîtres ne savent que commettre des injustices.

— Dans quel intérêt ? faisait Claude.

— Bête ! si les ouvriers pouvaient devenir contre-maitres, ils seraient bientôt patrons ; qu'est-ce que feraient alors ces beaux messieurs, qui ne sont pas capables d'être ouvriers ?

— C'est juste ! disait Claude en vidant son verre.

C'est ainsi que Billou entraînait chaque jour plus avant dans l'intimité de Claude.

Le petit Jacques sentait cela, mais qu'aurait-il fait ?

Son père rentrait tous les soirs ivre, soit avec Billou, soit seul. Sa mère, la pauvre Louise, allait en journée chez les autres et rentrait quelquefois tard. Jacques était presque abandonné à lui-même.

Lorsqu'il voyait sa mère pleurer, il la prenait par le cou et cherchait à la consoler par ses baisers ; mais l'enfance ne peut pas toujours être triste, et Jacques, pour s'égayer, avait pris son vent la clé des champs.

L'école commençait à lui sourire moins et les devoirs en souffraient. Les livres traînaient par la chambre.

Arriva le moment de la première communion.

Claude déclara résolument que Jacques n'irait pas au catéchisme et qu'il ne donnerait pas un sou pour le costume obligatoire et l'église.

Il accompagna cette défense d'une foule de jurons et de menaces. Louise lutta en vain. Elle essaya de ruses en envoyant Jacques au catéchisme sans le dire à son mari, mais Billou surveillait ; Claude apprit le subterfuge, et la mère dut céder.

Jacques ne fut nullement peiné de cesser ses visites à l'église : c'était du travail de moins.

Il entraînait dans la voie que le père avait tracée et qui pouvait le mener au dernier échelon de l'échelle sociale, échelon qui conduit à l'échafaud.

Les mauvaises connaissances sont faciles à

TOURS. — Les Sapeurs-Pompiers. — La ville de Tours organise pour le 3 juin prochain un grand concours national de manœuvres de pompes à incendie, auquel elle convie tout les corps des Sapeurs-Pompiers de France.

Un grand nombre de récompenses, consistant en primes d'argent, couronnes, palmes, médailles et objets d'art seront mises à la disposition du jury.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à la Mairie de Tours ou à M. Casse, capitaine commandant des Sapeurs-Pompiers.

LE MANS. — Exécution capitale. — M. Deibler, exécuteur des hautes œuvres, est parti hier vendredi pour Le Mans, où il allait procéder à l'exécution d'Emonet, condamné à mort le 12 décembre dernier, en compagnie de la veuve Chaillou.

Les deux accusés, la veuve Chaillou, fille des deux victimes, et Emonet, leur petit-fils, avaient été reconnus coupables du crime de parricide qui leur était reproché, sans circonstances atténuantes.

La veuve Chaillou a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

UN NOUVEAU SCANDALE ADMINISTRATIF

On lit dans le *Journal d'Alençon* : « Il n'est bruit en ce moment à Alençon que d'un gros, très gros scandale administratif dont le héros serait le chef d'un important service départemental. Les faits sont à notre connaissance depuis plus de huit jours ; par un sentiment de réserve que tout le monde comprendra, nous n'avons point cru devoir en parler, mais du moment où ils sont tombés dans le domaine public nous n'avons plus de raison de nous taire »

« Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'il s'agit de faits d'immoralité qui se seraient passés dans les bureaux même du chef en question. Ces faits auraient été révélés au ministre par un employé de son service mis récemment en disponibilité et porté par le ministre à la connaissance du préfet. »

« Par son ordre, une enquête est ouverte à laquelle M. le préfet procède en ce moment. »

« Nous en attendrons les résultats avant d'en dire davantage. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 mars 1892.

La réaction des jours précédents semble terminée pour les rentes françaises qui bénéficient toujours de la défaveur qui pèse sur les fonds et valeurs étrangères. Les demandes au comptant de 3 0/0 ancien sont justifiées par l'approche du coupon à détacher le 16 courant, les caisses publiques achètent maintenant du nouveau.

Le 3 0/0 ancien gagne 7 centimes à 96.67 ; le nouveau monte à 95.97 et le 4 1/2 est bien tenu à 105.20.

faire, surtout pour les enfants. Jacques ne tarda pas à faire partie d'une bande de mauvais sujets, et qui sait ce qu'il serait advenu, si d'une part il n'avait pas eu, dès le commencement de sa courte existence, de bons principes, et s'il n'était pas survenu un événement important qui devait changer le cours des choses.

Un soir, et cela quelques jours après que Claude avait dit : « Je me vengerai ! » le mari de Louise rentra complètement ivre.

Il titubait, il roulait des regards à droite et à gauche, cherchant un prétexte à injure. Sur qui tomberait sa colère ? Hélas ! sur la pauvre victime qui cédait toujours pour détourner l'orage.

Louise était revenue de son travail fatiguée et, par une fatalité trop souvent justifiée, sans argent.

Le repas, modeste toujours depuis quelques années, était ce soir-là arrosé d'eau pure.

L'œil de Vincent aperçut les verres vides de leur boisson rouge. C'était un prétexte excellent.

— Depuis quand, dit-il, ne boit-on plus de vin ici ?

Louise répondit imprudemment :

— Depuis que tu en bois trop dehors.

Claude ne s'attendait pas à cette réponse vi-

Les fonds étrangers ressentent les effets des livraisons de titres qui ont lieu à chaque liquidation soit à Paris soit à Londres.

La Rente Italienne très offerte au début reste à 82.12.

L'Extérieure perd un point environ sur son cours de la veille, elle clôture à 38 7/16. Le 3 0/0 Portugais est à 27 1/4. Les négociations entre les délégués des comités et le ministre des finances du Portugal se continuent dans des conditions favorables à une entente. Le Nouveau Russe est offert à 76 et le Russe Orient est à 66 3/8 après 66 3/4.

Les sociétés de crédit conservent à quelques nuances près leurs cours de la veille. La Banque de France passe cependant du cours de 4.325 à celui de 4.340. Le Crédit Foncier est sans changement à 1.197. La Banque de Paris est bien tenue à 617, le Crédit Lyonnais à 783 et la Société Générale est demandée à 472.50. La Banque d'Escompte cote 153 après 150. Le Comptoir d'Escompte, malgré qu'on démente qu'il soit question de faire un appel de fonds, n'a pu revenir au-dessus de 475 fr.

L'action Immeubles de France ne saurait tarder à remonter au pair, elle est recherchée à 455 fr.

Les Chemins Economiques valent 403 fr.

FAITS DIVERS

MORTE DE FAIM

Vendredi dernier, des passants ont relevé sur la route de Langueux à Lamballe (Ille-et-Vilaine) une pauvre femme qui, à bout de forces, s'était affaissée là pour y mourir.

Elle était d'une maigreur à faire peur. Elle expirait quelques instants après. Cette pauvre femme, qui est de Langueux, se rendait à Saint-Aaron, où travaillait son mari.

Elle avait passé tout l'hiver dans le plus pitoyable des dénûments et elle ne pouvait se résoudre à mendier. Plus de vingt fois elle avait écrit à son mari des lettres désespérées, le suppliant de lui venir en aide ; toujours ces lettres étaient restées sans réponse. Elle se mourait littéralement d'inanition.

Enfin, jeudi, elle ramassait tout ce qu'elle avait de courage — il y avait plus d'un jour qu'elle n'avait rien mangé — et elle se mettait en route pour Saint-Aaron. Elle n'alla pas loin. Saisie par le froid, étreinte par la faim, elle se laissa tomber sur le chemin pour ne plus se relever.

Assurément, si les voisins avaient connu toute sa misère, ils se fussent empressés de lui venir en aide ; mais la pauvre femme ne voulait pas que ce fût dit.

UNE MÈRE MEURTRIÈRE DE SES NEUF ENFANTS

La genlarmierie de Pont-l'Évêque (Calvados) a transféré à Caen une femme Bissey, originaire de Sarville, accusée par la rumeur publique d'avoir tué neuf de ses enfants à leur naissance, et qui est arrêtée seulement depuis quelques jours.

Cette horrible créature, interrogée lors de son arrestation par le procureur de la Répu-

rique. Il leva le poing mais ne l'abattit pas sur la table.

Il fit péniblement deux tours dans la chambre. Son silence était plus menaçant que sa fureur.

Jacques portait en ce moment son verre à sa bouche. L'ivrogne s'en saisit et le lança vers le mur, où il se brisa.

— Je te défends de boire ça ! gronda-t-il.

Jacques se leva effrayé. Jamais son père ne s'était livré à des voies de fait.

Madame Vincent entourait son fils d'un de ses bras et lui dit tout bas :

— N'aie pas peur, mon mignon, il va se calmer.

Vincent comprit et s'exalta davantage.

Les hommes pris d'ivresse ont toujours une idée fixe. Celle de Claude, ce jour-là, était une aversion profonde pour l'eau que buvaient les autres.

— Je veux du vin sur ma table, reprit-il, allez en chercher.

Et, comme Louise et Jacques ne bougeaient pas :

— Suis-je le maître ici ?

— Oui, mon ami, dit Louise ; mais, pour avoir du vin, il faut de l'argent.

blique, a aroué avec un cynisme révoltant qu'elle avait tué ses neuf enfants de la même manière barbare, c'est-à-dire en leur brûlant les pieds et en les étouffant ensuite dans son tablier.

MONDE ILLUSTRÉ

15, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 12 mars 1892

GRAVURES

PORTRAITS (NÉCROLOGIE). — M. Etienne Arago, conservateur du Musée du Luxembourg.

MARINE : La vie à bord. — Le repas de l'équipage. — Le Maître-coq distribuant les rations.

INDO-CHINE : Au pays des Sauvages.

BEAUX-ARTS : La première dictée, tableau de M. Charles Durand.

PARIS : Les Rogethiques, paysans russes musiciens.

FANTAISIES : Choses de Printemps.

ARMÉE : Charge de la division Marguerite (gravure extraite des « Charges héroïques » par G. Bastard).

TEXTE

CHRONIQUE : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Le monde scientifique, par Emile Desbeaux ; Théâtres, par Hippolyte Lemaire ; Le Sport, par Archiduc ; Au pays des Sauvages, par le commandant Tramelet-Faber.

Explications de Gravures, Bibliographies, Échecs, Rébus, Récréations, etc.

Nouvelle en cours de publication : La Vengeance de Marc Umberto, par G. de Lys.

En supplément : Le vertige de l'Inconnu, roman par G. Toudouze, illustrations en couleurs par Marold.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 mars, 1 h. 27 soir.

Une violente explosion s'est produite hier soir, à neuf heures, dans l'escalier d'une maison du boulevard Saint-Germain, habitée par M. Benoit, le conseiller à la Cour qui siège dans le procès des anarchistes de Saint-Denis.

On croit que cette explosion est due à une cartouche de dynamite, et serait une vengeance contre M. Benoit.

Les dégâts sont énormes. Les appartements de deux étages ont été dévastés.

Il n'y a eu aucune victime.

HAVAS.

MARCHÉS

BEAUFORT, 8 mars

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 19 50. — Pommes de terre, le double décalitre, » 75 à » 80. — Paille, la charretée (1.050 kil.), 55 fr. — Chênevis, 6 fr. — Chanvres à cordage (les 100 kilos), 60 à 70 fr. — Œufs (la douz.), » 80. — Beurre, le 1/2 kil., 1 10. — Petits vins rouges (225 litres), 45 à 60 fr. — Porcs maigres, amenés 30, vendus 21. — Porcelats, amenés 50, vendus 35.

— Eh bien ! de l'argent... est-ce que tu n'en as pas ?

— Tu ne m'as rien donné depuis deux mois.

— Tu en as menti...

— Claude, je te jure...

— Tais-toi, c'est aujourd'hui la fin du mois et tu as reçu la semaine.

— Jo n'ai pas un sou et Jacques peut te le dire...

— C'est un coup monté ; je veux boire et je boirai, on je f... toute la boutique en l'air... J'attends un ami, et ce n'est pas comme cela que je veux le recevoir.

— Un ami ! fit Louise, encore ce Billou...

— Et puis, après... vas-tu le mépriser, celui-là ? Je crois qu'il m'a rendu assez de services pour que tu ne lui fasses pas la grimace. Ça, dépêchons, et que ça ne traîne pas... du vin !

— Mon Dieu ! fit la pauvre Louise, comment faire ? Les marchands refusent le crédit... Oh ! je voudrais être morte ! (A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 12 mars : La Fille de Fanchon la Vieilleuse, opérette nouvelle en 4 actes et 5 tableaux.

SABLE, foire du 7 mars

Blé, de 3 80 à 3 90 le d.-lécal. — Orge, 1 85 à 1 95. — Avoine, 1 70 à 1 80. — Pommés de terre, de » 80 à » 90. — Bœufs pour la boucherie, à 70 c. le kil. — Bœufs pour herbage, de 300 à 220 fr. la pièce. — Vaches pour la boucherie, » 60 le kil. — Vaches pour herbage, de 300 à 150 fr. la pièce. — Veaux pour la boucherie, » 60. — Veaux pour élever, de 150 à 80 fr. la pièce. — Moutons, à 90 c. le kil. — Porcs gras, à 90 c. le kil. — Porcs maigres, de 80 à 30 fr. la pièce. — Porcs de lait, de 24 à 12 fr. la pièce. — Chevaux, de 800 à 300 fr. la pièce. — Poules, de 6 à 5 50 la couple. — Poulets, de 4 à 2 75. — Canards, de 4 à 3 fr. — Œufs, de » 75 à » 80 la douzaine. — Beurre, de 1 30 à 1 40 le 1/2 kil.

M. Z... (de Bruxelles), âgé de 45 ans, porte depuis quatre ans des tubercules dans les deux pommés et surtout dans le pommé droit. Il a eu des hémoptysies fréquentes et très abondantes. L'addition de tous les symptômes observés chez M. Z... faisait pronostiquer une fin prochaine. Il rencontre l'année dernière, en voyage, un ami qui lui conseilla l'usage du goudron. A son retour à Bruxelles, il me consulta à cet égard. Je lui conseillai le Goudron Guyot. Ce médicament produisit merveille chez mon malade. Il en prend depuis plus d'un an. Il ne tousse que rarement, n'expectore presque plus ; il mange et dort bien.

Dr Van Holsbeek, de Bruxelles.

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de vos bienfaisantes Pilules Gicquel, et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise. Soyez béni pour le bien que vous m'avez fait.

Signé : V^e AUBRY, à Tanis.

A. M. GICQUEL, pharmacien de 1^{re} classe, à Paris.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL **RICQLÈS**
De Menthe de
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la toilette et les dents.
PRÉSERVATIF CONTRE L'INFLUENZA
Fabrique à Lyon. — Maison à Paris, 41, rue Richer
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons

ÉPICERIE CENTRALE
MAISON
P. ANDRIEU
COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP
Le flacon depuis 1 fr. 40
Fruits glacés extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.
CONFITURES FINES ET GELÉE
Garantis purs fruits et sucre,
le pot de terre, 1 fr.
En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90
BAISSE DE PRIX
Sur les CAFÉS et CONSERVES

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M^e TAUGOURDEAU ayant cessé ses fonctions de notaire à Montreuil-Bellay, désire retirer son cautionnement.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1892

MAISON DE COMMERCE

Rue Saint-Jean,

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures,

Et plusieurs Chambres avec greniers, dans la cour de cette maison.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépiciet et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciet et Grolleau, sera luigi à Saumur.

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard

Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76.

REMISE A LOUER

Présentement

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M^{me} V^e GIRARD, place Dupetit-Thouars.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste

S'adresser au bureau du journal.

M^e LE BARON, notaire à Saumur, demande un second clerc.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A CÉDER

FONDS DE CHARCUTERIE

A ANGERS

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

DAME sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PETIT PHAÉTON

S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE

M^{lle} MARCHAND, modiste, 29, rue d'Orléans, demande **UNE APPRENTIE**.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

ON DEMANDE UN HOMME sachant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux de la campagne.

On le prendrait au 1^{er} mars, si cela se peut.

S'adresser au bureau du journal.

M. VERCELLETO prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de ce jour, il aura **DES OUVRIERS SPÉCIAUX pour les travaux en Mosaïque et Ciment**.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

M. GUIBERT, Grand'Rue, 13, ayant quelques heures disponibles par jour, désire tenir **comptabilité**, Poitrat ou autres.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'**apprenti boulanger**.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale (Vétérinaire). — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Epicierie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0.80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1.35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0.80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1.35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1.70

Vâtes de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0.60; extra, la boîte, 0.75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	96 87	ACTIONS		Nord	1712 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	395 —
3 0/0 1891	96 —	Banque de France	4375 —	Orléans	1495 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	478 —
3 0/0 amortissable	97 50	Banque d'Escompte	155 —	Ouest	1010 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	484 —
4 1/2 1883	105 10	Comptoir national d'Escompte	470 —	Compagnie parisienne du Gaz	1170 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	474 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1195 —	Transatlantique	542 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	421 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	543 50	Crédit Industriel et Commercial	562 50	Canal de Panama	19 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	479 —
— 1865 4 0/0	533 —	Crédit Lyonnais	783 75	Suez	2723 75	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	140 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	403 —
— 1871 3 0/0	411 —	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	95 70	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	449 25
— 1875 4 0/0	535 —	Société Générale	471 25	Dettes d'Égypte 6 0/0	58 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	449 25
— 1876 4 0/0	537 —	Est	615 —	Hongrie 4 0/0 or	91 90	Nord 3 0/0 r. à 500	451 50
— 1886 3 0/0	398 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1135 —	Italie 5 0/0	38 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	451 —
Bons de liquidation		Midi	1230 —	Portugais 4 1/2 1888	203 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	448 50
						VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
						Compagnie parisienne du Gaz	513 —
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	368 —
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	17 25
						— 6 0/0 2 ^e série	16 25
						obligations à lots	—
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	620 —
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1882 5 0/0	—
						— 1889 4 0/0	93 —
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	93 90
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt 5 0/0 r. à 500	440 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,